

Aux porteurs de projet de la Programmation Emploi Insertion 2024

Lyon, le 16 octobre 2023

Madame, Monsieur,

L'Exécutif municipal reste particulièrement attentif à la situation de nos concitoyens les plus fragiles, celles et ceux qui rencontrent les difficultés les plus grandes. Et nous souhaitons leur apporter rapidement des réponses efficaces et pérennes.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc encore au cœur de nos priorités, en étroites relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Cette année 2023 est particulière car la Ville de Lyon conduit des travaux importants, de nature à impacter la programmation Emploi-Insertion.

Au titre de la politique emploi-insertion, nous construisons une Stratégie Lyonnaise pour l'Emploi et l'Insertion (SLIE) à laquelle tous les membres du Comité Territorial d'Insertion et d'Emploi (CTIE) ont participé au travers d'ateliers. Des bénéficiaires des actions d'accompagnement, des entreprises, des professionnels de structures d'insertion et les Lyonnais ont aussi pu donner leur point de vue sur différents aspects de l'emploi et de l'insertion. Cette stratégie sera présentée au Conseil Municipal en début d'année 2024. Elle se construit en cohérence avec le cadre partenarial de la Politique de la Ville.

Au titre de la politique de la ville, le nouveau Contrat de Ville avec l'Etat et la Métropole ainsi que la Convention Territoriale de Lyon seront signés en 2024. Cette année a permis de dresser un bilan du Volet Emploi Insertion de la convention 2015/2023 et de réfléchir aux inflexions que nous souhaitons porter dans cette nouvelle contractualisation. Ces contrats nous permettent de mobiliser les fonds de la Ville de Lyon en complément des crédits de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole de Lyon et du Fonds Social Européen.

Ces travaux ambitieux sont encore en cours et s'incarneront donc pleinement en 2024.

Dans cet intervalle, la Ville de Lyon poursuit son soutien aux initiatives des acteurs associatifs visant à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, personnes en situation de handicap, salariés étudiants,...) en priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion. Les jeunes, les femmes et les seniors, en particulier résident en Quartiers Prioritaires de la politique de Ville sont des publics prioritaires identifiés.

Vous trouverez ci-dessous les axes prioritaires pour cette programmation Emploi Insertion 2024 avec des inflexions liées aux travaux en cours:

- Aller vers / diagnostic :

L'Emploi et l'Insertion doivent être accessibles à tous et toutes. L'objectif est ici d'identifier et mobiliser les habitants prioritairement éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi ou les antennes de proximité des Maisons Lyon pour l'Emploi, afin faire le lien avec un accompagnement et/ou une offre de service adaptés.

Les actions proposées peuvent intégrer des accueils délocalisés (hors les murs, sur des événements, des lieux publics, à ce titre il a pu être demandé aux structures de tenir des permanences à l'atelier de l'emploi de la Part-Dieu ou sur d'autres quartiers comme dans le quartier Gabriel Péri) ou en partenariat avec des acteurs socio-éducatifs locaux.

Des temps individuels ou collectifs thématiques seront à mettre en place en lien avec l'offre de service du territoire (formation, recrutement, inclusion numérique, accès aux droits, à la santé, linguistique...).

Il peut s'agir aussi d'inventer de nouvelles formes d'actions, plus proches des personnes les plus éloignées de l'emploi, en intégrant le plus possible leurs aspirations, leurs appétences et en les rendant acteurs de leurs parcours professionnels, leur permettant ainsi une participation active.

Il est encouragé de faire émerger et d'expérimenter de nouvelles logiques d'accompagnement, notamment au cœur des quartiers prioritaires.

- La mise en activité professionnelle :

Ces actions de mise en situation de travail (sur la base d'un contrat de travail) concourent à la professionnalisation des publics par l'acquisition de savoir-faire et de compétences professionnelles, et doivent permettre d'accroître l'employabilité des publics, notamment dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Afin de valoriser le potentiel des personnes, de nouvelles activités ou des méthodologies innovantes seront expérimentées : comme par exemple s'intégrer dans les tiers lieux, avoir plusieurs activités métiers sur un espace...

- Favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et solidaire :

L'objectif est d'accompagner l'entrée sur le marché du travail ou la reconversion professionnelle vers des métiers d'avenir et porteurs de sens, qui répondent aux besoins sociaux et environnementaux du territoire.

Ces actions doivent permettre d'accompagner les personnes qui le souhaitent vers une économie qui répond aux enjeux de transition écologique, plus juste et plus solidaire.

Les actions facilitant l'accès aux métiers liés à la transition écologique et sociale ou favorisant la compréhension de ces enjeux sont développées. Il peut s'agir de formations ou de tout autre dispositif innovant accompagnant ces personnes vers ces nouveaux métiers.

- Lever les freins à l'employabilité :

Ces actions visent à traiter les problématiques adjacentes à la recherche d'emploi, non traitées par les dispositifs de droit commun.

Elles doivent s'inscrire en complémentarité de l'offre existante et doivent s'appuyer sur les outils existants. Une véritable synergie doit pouvoir s'opérer localement entre tous les acteurs : de l'emploi, de l'insertion, de l'économie mais aussi de l'action sociale, de la santé, du logement, de la mobilité, de la culture...

Elles peuvent aussi viser à favoriser la mise en relation et l'intégration des salariés dans l'entreprise.

Des actions autour du sport, de l'image de soi peuvent également être proposées.

La mise en place d'expérimentations reposant sur une approche d'adaptation aux spécificités des problématiques rencontrées par chaque usager doit être priorisé dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.

- Egalité professionnelle et lutte contre les discriminations :

Les objectifs sont d'assurer l'égalité des chances à l'embauche et de lutter contre les pratiques discriminatoires tout au long de la vie professionnelle.

Ces actions visent la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'élargissement des choix professionnels, l'accompagnement vers de nouvelles opportunités métiers en particulier dans les nouvelles filières de métiers vers plus de mixité.

Il est attendu la mise en place d'initiatives innovantes pour réduire les inégalités dans l'accès à l'emploi formation des publics spécifiques (habitants des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, personnes en situation de handicap, seniors, femmes, , de toutes origines...), lever les représentations et stéréotypes et valoriser les méthodes de « recruter autrement ».

De manière transversale, les opérateurs ont été encouragés à développer :

- L'autonomie des bénéficiaires par leur libre accès aux informations et aux opportunités d'action, d'emploi et de formation en utilisant notamment les outils numériques, les sites internet d'orientation (comme celui des Maisons Lyon pour l'Emploi),
- L'inclusion par l'emploi et dans l'emploi de toutes les personnes en situation de handicap,
- L'accompagnement des seniors,
- Des actions de mobilisation et d'accompagnement des jeunes 16-25 ans dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, notamment ceux sans qualification et sans projet professionnel,
- Les enjeux liés aux transitions professionnelles, subies ou choisies, notamment en lien avec la transition écologique et solidaire

La Ville de Lyon soutient de nombreuses actions et réflexions autour de la transition écologique et solidaire. La démarche Lyon 2030 dynamise et fédère un maximum d'initiatives climatiques locales. Elle se construit progressivement avec les acteurs et actrices du territoire. Vous pouvez rejoindre L'Agora Lyon 2030 qui constitue un espace d'échange et de synergies rassemblant des structures du territoire formellement engagées en matière de climat.

<https://www.lyon.fr/actualite/developpement-durable/agora-lyon-2030-rejoignez-le-mouvement>

De plus, la Ville de Lyon soutient une mission à la MMIE qui peut vous accompagner dans vos réflexions autour de la transition écologique. N'hésitez pas à la contacter via les CEI.

Les coordonnateurs emploi-insertion de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi (MMIE), ainsi que les responsables des antennes Maisons Lyon pour l'Emploi, associés aux équipes territoriales de la politique de la ville, sont vos premiers interlocuteurs et à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets.

Les demandes de subventions à la Ville de Lyon sont à retourner pour le 21 novembre 2023.

Le « portail des aides », mis en place par la Ville de Lyon, vous permet de déposer vos demandes de façon dématérialisée et de disposer d'une interface pour l'ensemble de vos demandes de subventions adressées à la Ville.

Vous pourrez ainsi utiliser le télé-service « appel à projets emploi insertion » au moyen du lien suivant :

<https://subventions-aides.lyon.fr/aides>

Nous vous remercions de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Jean-Luc GIRAULT

Adjoint au Maire de Lyon

Délégué à la politique de la Ville de Lyon

Camille AUGÉY
Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée à l'emploi et l'économie durable